

XLII. Néron, du reste, s'établit sur les ruines de sa patrie, et il y construisit un palais moins étonnant encore par l'or et les pierres, embellissements ordinaires et depuis longtemps prodigués par le luxe, que parce qu'on y voyait des champs de blé et des lacs, des espèces de solitudes avec des bois d'un côté, de l'autre, des espaces découverts et des perspectives; le tout exécuté d'après les plans de Sévérus et de Céler, qui mettaient leur génie et leur ambition à vouloir obtenir par l'art ce que la nature s'obstinait à refuser, et qui se jouaient des trésors du prince. En effet, ils avaient promis de creuser un canal navigable depuis le lac Averno jusqu'à l'embouchure du Tibre, à travers un terrain aride ou des montagnes élevées; les marais Pontins, seuls, aux environs, pouvaient fournir de l'eau; le reste était desséché, escarpé, et on ne pouvait rompre cette chaîne de montagnes qu'avec d'inconcevables travaux et bien peu d'utilité. Néron toutefois, qui aimait l'extraordinaire, s'efforça d'ouvrir les hauteurs voisines de l'Averno et l'on voit encore les traces de ses essais infructueux.

XLIII. Ce que chaque maison laissa de terrain à la ville ne fut point rebâti, comme après l'incendie des Gaulois, au hasard et confusément: on aligna, on élargit les rues; on réduisit la hauteur des édifices; on ouvrit des cours, et l'on ajouta des portiques qui ombrageaient la façade des bâtiments. Néron promit de construire ces portiques à ses frais, de livrer aux propriétaires l'emplacement purgé de tout décombre, et de récompenser, en proportion de leur rang et de leur fortune, ceux qui

XLII. Ceterum Nero usus est patriæ ruinis, extruxitque domum, in qua haud perinde gemmæ et aurum miraculo essent, solita pridem et luxu vulgata, quam arva et stagna, et in modum solitudinum hinc silvæ, inde aperta spatia et prospectus; magistris et machinatoribus Severo et Celere, quibus ingenium et audacia erat, etiam quæ natura denegavisset, per artem tentare, et viribus principis illudere. Namque ab lacu Averno navigabilem fossam usque ad ostia tiberina depressuros promiserant, squalenti litore, aut per montes adversos; neque enim aliud humidum gignendis aquis occurrit, quam Pomptinæ paludes: cetera abrupta, aut arenata; ac, si perumpi possent, intolerandus labor, nec satis causæ. Nero tamen, ut erat incredibilium cupitor, effodere proxima Averno juga connixus est, manentque vestigia irritæ spei.

XLIII. Ceterum, Urbis quæ domui supererant, non, ut post gallica incendia, nulla distinctione, nec passim erecta; sed dimensis vicorum ordinibus et latissimarum spatii, cohibitaque ædificiorum altitudine ac patefactis arsis, additisque porticibus, quæ frontem insularum protegerent. Eas porticus Nero sua pecunia exstructurum, purgatasque areas dominis traditurum, pollicitus est. Addidit præmia, pro cujusque ordine et rei familiaris copiis; finivitque tem-

auraient achevé leurs maisons avant un terme qu'il assigna. Il destinait les marais d'Ostie pour recevoir les déblais, dont les navires qui avaient transporté les blés sur le Tibre se chargeaient à leur retour. Il fut décidé que certaines parties des édifices seraient construites sans bois, et seulement en pierres d'Albe et de Gabie, qui sont à l'épreuve du feu: de plus, il y aurait, pour l'eau, des inspecteurs qui veilleraient à ce qu'elle ne fût plus interceptée par les particuliers, à ce qu'elle circulât plus abondamment, et en plus de lieux, pour le service public, afin que chacun pût trouver, sous sa main, des secours contre le feu. On arrêta aussi qu'il n'y aurait plus de murs mitoyens, et que chaque maison aurait une enceinte séparée. Ces réglemens, adoptés pour leur utilité, contribuèrent aussi à l'embellissement de la nouvelle ville. Quelques-uns cependant croyaient l'ancienne forme plus convenable pour la salubrité. Ces rues étroites et ces toits élevés ne laissaient pas, à beaucoup près, un passage aussi libre aux rayons du soleil; au lieu que, maintenant, toute cette largeur qui reste à découvert, sans aucune ombre qui la défende, est en butte à tous les traits d'une chaleur brûlante.

XLIV. Telles étaient les mesures que suggérait la prudence humaine: on recourut encore aux expiations pour apaiser les dieux; on consulta les livres de la Sibylle, et, d'après leur réponse, on fit des prières publiques à Vulcain, à Cérès et à Proserpine. Des dames romaines allèrent invoquer Junon, d'abord au Capitole, ensuite sur le rivage de la mer le plus prochain, où l'on puisa de l'eau pour arroser le temple et la statue de la déesse. Les femmes

pus intra quod effectis domibus aut insulis adipiscerentur. Ruderum accipiendo ostienses paludes destinabat, utique naves, quæ frumentum Tiberi subvectasent, onustæ rudere decurrerent. Edificiaque ipsa, certa sui parte, sine trabibus, saxo gabino albanove solidarentur, quod is lapis ignibus impervius est. Jam aqua, privatorum licentia intercepta, quo largior et pluribus locis in publicum flueret, custodes; et subsidia reprimendis ignibus in propatulo quisque haberet; nec communione parietum, sed propriis quæque muris ambirentur. Ea, ex utilitate accepta, decorem quoque novæ urbi attulere. Erant tamen qui crederent veterem illam formam salubritati magis conduxisse, quoniam angustia itinerum et altitudo tectorum non perinde solis vaporem rumperebantur; at nunc patulam latitudinem, et nulla umbra defensam, graviore æstu ardescere.

XLIV. Et hæc quidem humanis consiliis providebantur. Mox petita diis piacula, aditque Sibyllæ libri, ex quibus supplicatum Vulcano et Cereri Proserpinæque, ac propitiata Juno per matronas, primum in Capitolio, deinde apud proximum mare: unde husta aqua, templum et simulacrum deæ prospersum



qui avaient des maris célébrèrent des sellisternes, et veillèrent auprès des dieux. Mais ni les secours humains, ni les largesses du prince, ni les expiations religieuses, ne pouvaient rien contre les bruits infamants qui attribuaient l'incendie aux ordres de Néron. Pour détruire ces bruits, il chercha des coupables, et fit souffrir les plus cruelles tortures à des malheureux abhorrés pour leurs infamies, qu'on appelait vulgairement chrétiens. Le Christ, qui leur donna son nom, avait été condamné au supplice sous Tibère, par le procureur Ponce Pilate : ce qui réprima, pour le moment, cette exécration superstitieuse; mais bientôt le torrent se déborda de nouveau, non-seulement dans la Judée, où il avait pris sa source, mais jusque dans Rome même, où sont venus se rendre et s'étaler tous les dérèglements et tous les crimes. On commença par se saisir de ceux qui s'avoient chrétiens, et ensuite, sur leur déposition, d'une multitude immense, qui fut moins convaincue d'avoir incendié Rome que de haïr le genre humain. A leur supplice on ajoutait la dérision : on les enveloppait de peaux de bête, pour les faire dévorer par des chiens; on les attachait en croix, ou l'on enduisait leurs corps de résine, et l'on s'en servait la nuit comme de flambeaux pour s'éclairer. Néron avait cédé ses propres jardins pour ce spectacle; et, dans le même temps, il donnait des jeux au cirque, se mêlant parmi le peuple, en habit de cocher ou conduisant des chars. Aussi, quoique coupables et dignes des derniers supplices, on se sentit ému de compassion pour ces victimes, qui semblaient immolées moins au bien public qu'à la cruauté d'un homme.

est; et sellisternia ac pervigilia celebrare feminae quibus mariti erant. Sed non ope humana, non largitionibus principis aut deum placamentis, decedebat infamia, quin jussum incendium crederetur. Ergo, abolendo rumori Nero subdidit reos, et quæsitissimis pœnis affectit quos, per flagitia invisos, vulgus christianos appellabat. Auctor nominis ejus Christus, Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum, supplicio affectus erat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio rursus erumpebat, non modo per Judæam, originem ejus mali, sed per Urbem etiam, quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluent celebranturque. Igitur primum correpti qui fitebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens, haud perinde in crimine incendiï, quam odio humani generis convicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut, ferarum, tergis contacti, laniatu canum interirent, aut crucibus affixi, aut flammandi, atque ubi defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat, et circense ludicrum elebat, habitu aurigæ permixtus plebi, vel curriculo insistens. Unde, quanquam adversus fontes et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tanquam non utilitate publica, sed in savitiam unius, absumerentur.

XLV. Cependant des contributions énormes dévastaient l'Italie, ruinaient les provinces, les peuples alliés, et jusqu'aux États qu'on appelle libres. Les dieux même furent enveloppés dans ce pillage général; on dépouilla les temples de Rome; on prit tout l'or que la reconnaissance et la piété du peuple romain avaient, depuis la fondation de l'empire, consacré aux dieux dans ses prospérités et dans ses revers. L'Asie et la Grèce furent encore moins épargnées; on ne se borna point aux offrandes des temples, on y enleva jusqu'aux statues des dieux; rien n'échappait à la rapacité d'Acratus et de Carinas, qu'on avait envoyés dans ces provinces. Acratus était un affranchi qu'aucun crime n'effrayait; l'autre, un philosophe grec, qui avait étudié la morale pour en parler, non pour se rendre meilleur. Sénèque, dans la crainte de voir retomber sur lui l'odieux de ces sacrilèges, avait, a-t-on dit, demandé de se retirer dans une terre éloignée, et, sur le refus du prince, il avait prétexté une maladie, la goutte, pour ne point sortir de chez lui : voilà, du moins, ce qui a été dit. Quelques-uns ont rapporté que Néron voulut alors le faire empoisonner par un affranchi même de Sénèque, nommé Cléonicus; et que Sénèque fut préservé, soit par l'avis de l'affranchi lui-même, soit par sa propre défiance, s'étant borné, pour toute nourriture, à quelques fruits sauvages, et, pour toute boisson, à de l'eau courante.

XLVI. Dans le même temps, les gladiateurs qui étaient à Préneste tentèrent de se soulever; et, quoiqu'un détachement de soldats chargés de les garder eût réprimé aussitôt ce mouvement, le peuple, dans ses frayeurs, aussi avide de révolutions que prompt à s'en alarmer, se figurait déjà Spartacus et tous les malheurs

XLV. Interea conferendis pecuniis pervastata Italia, provinciæ eversæ sociique populi et quæ civitatum liberæ vocantur. Inque eam prædam etiam dii cessere, spoliatis in Urbe templis, egestoque auro quod triumphis, quod votis, omnis populi romani ætas, prospere aut in metu, sacraverat. Enimvero per Asiam atque Achaiam non, dona tantum, sed simulacra numinum, abripiantur, missis in eas provinciâs Acrato ac Secundo Carinate. Ille libertus, cuiusque flagitio promptus; hic, græca doctrina ore tenus exercitus animum bonis artibus non induerat. Ferebatur Seneca, quo invidiam sacrilegii a semet averteret, longinqui ruris recessum oravisse, et, postquam non concedebatur, ficta valetudine, quasi æger nervis, cubiculum non egressus. Tradidere quidam venenum ei per libertum ipsius, cui nomen Cleonicus, paratum, jussu Neronis; vitatumque a Seneca, proditione liberti, seu propria formidine, dum simplici victu et agrestibus pomis, ac, si sitis admoneret, profluente aqua, vitam tolerat.

XLVI. Per idem tempus gladiatores, apud oppidum Præneste, tentata eruptione, prasidio militis qui custos aderat coerciti sunt; jam Spartacum et vetera mala rumoribus ferente populo, ut est novarum rerum cupiens pavidus-



anciens. A quelques jours de distance, on apprit la perte de la flotte. Ce malheur n'était pas le fruit d'un combat, car il n'y eut jamais une paix si profonde; mais Néron avait fixé un jour précis pour le retour de la flotte en Campanie, et n'avait point excepté les hasards de la mer; aussi, quoiqu'elle fût très-menaçante, les pilotes partirent de Formies. Comme ils s'efforçaient de doubler le promontoire de Misène, un vent de sud violent les poussa contre le rivage de Cumès, où l'on perdit la plupart des trirèmes et quantité de petits bâtimens.

XLVII. Sur la fin de l'année, on ne parla que de prodiges, avant-coureurs de calamités prochaines; jamais on n'avait vu plus d'éclairs, ni de plus terribles. Il parut aussi une comète, présage que Néron expiait toujours par un sang illustre. On citait des embryons d'hommes et d'animaux à deux têtes jetés dans les chemins; d'autres, trouvés dans les sacrifices où c'est l'usage d'immoler des bêtes pleines; un veau né avec une tête à la cuisse sur le territoire de Plaisance, près de la grande route; et, à ce sujet, une interprétation des aruspices, que cette tête en annonçait une autre prête à gouverner le monde, mais qui serait découverte avant son accroissement, parce que le veau était né avant terme et sur le bord du chemin.

XLVIII. Silius Nerva et Atticus Vestinus ouvrirent leur consulat au moment d'une conjuration, puissante aussitôt que formée, où s'étaient jetés à l'envi sénateurs, chevaliers, soldats, des femmes même, et par haine contre le prince et par intérêt pour Pison.

que. Nec multo post clades rei navalis accipitur, non bello, quippe haud alias, tam immota pax; sed certum ad diem in Campaniam redire classem Nero jusserat, non exceptis maris casibus. Ergo gubernatores, quamvis scæviente pelago, a Formiis movere, et gravi Africo, dum promontorium Miseni superare contendunt, cumanis litioribus impacti, trirerem plerasque et minora navigia passim amiserunt.

XLVII. Fine anni vulgantur prodigia, imminentium malorum nuncia. Vis fulgurum non alias crebrior, et sidus cometes, sanguine illustri semper Neroni expiatum. Bicipites hominum aliorumve animalium partus abjecti in publicum, aut in sacrificiis quibus gravidas hostias immolare mos est reperti. Et in agro placentino, viam propter, natus vitulus cui caput in crure esset. Secutaque haruspicum interpretatio, parari rerum humanarum aliud caput; sed non fore validum, neque occultum, quia in utero repressum aut iter juxta editum sit.

XLVIII. Ineunt deinde consulatum Silius Nerva et Atticus Vestinus, cepta simul et aucta conjuratione, in quam certatim nomina dederant senatores, eques, miles, feminae etiam, quum odio Neronis, tum favore in C. Pisonem.

Issu du sang des Calpurnius, qui embrassaient dans leurs alliances les plus illustres maisons de Rome, Pison jouissait parmi la multitude d'une grande réputation qu'il devait à la vertu, ou plutôt à ces dehors qui y ressemblent. Il employait son éloquence à défendre les citoyens; libéral envers ses amis, avec les inconnus même, son entretien était aimable et son abord prévenant. Il avait encore ces dons du hasard, une belle figure, une taille majestueuse; mais nulle dignité dans ses mœurs, nulle retenue dans ses plaisirs; il aimait la mollesse et le faste; quelquefois il allait jusqu'à la débauche, et cela même lui faisait beaucoup de partisans de ceux qui, trouvant au vice des charmes si doux, ne veulent point, au rang suprême, tant de contrainte et de rigidité.

XLIX. Son ambition ne fut pas la première cause de la conjuration; et même j'aurais peine à dire quel fut l'instigateur d'un projet qui eut tant de complices. Ceux qui y mirent le plus de chaleur furent Subrius, tribun d'une cohorte prétorienne, et le centurion Sulpicius, comme il parut par l'intrépidité de leur mort. Lucain et Latéranus, consul désigné, y portèrent aussi des haines violentes. Lucain poursuivait dans Néron un rival qui cherchait à étouffer la gloire de ses vers, et, par une jalouse vanité, lui avait défendu de les montrer; Latéranus n'avait aucun ressentiment personnel: il conspira par amour pour la patrie. Mais on s'étonna, d'après leur réputation, de voir Scévinius et Quinctianus se jeter dans tous les commencemens d'une entreprise aussi hasardeuse; car la débauche avait énérvé l'âme de Scévinius, et sa vie n'était

Is, Calpurnio genere ortus ac multas insignesque familias paterna nobilitate complexus, claro apud vulgum rumore erat per virtutem aut species virtutibus similes. Namque facundiam tuendis civibus exercebat, largitionem adversus amicos, et ignotis quoque comi sermone et congressu. Aderant etiam fortuita, corpus procerum, decora facies. Sed procul gravitas morum, aut voluptatum parcimonia: lenitati ac magnificentia, et aliquando luxui, indulgebat. Idque pluribus probabatur, qui, in tanta vitiorum dulcedine, summum imperium non restrictum nec perseverum voluit.

XLIX. Initium conjurationi non a cupidine ipsius fuit; nec tamen facile memoraverim quis primus auctor, cujus instinctu concitum sit, quod tam multi sumpserunt. Promptissimos Subrium Flavium, tribunum prætorie cohortis, et Sulpicium Asprum, centurionem, existisse constantia exitus docuit. Et Lucanus Annæus Plautiusque Lateranus, consul designatus, vivida odia intulere. Lucanum propriae causæ accendebant, quod famam carminum ejus premebat Nero, prohibueratque ostentare, vanus adsimulatione. Lateranum, consulem designatum, nulla injuria, sed amor reipublicæ sociavit. At Flavius Scævinius et Afranius Quinctianus, uterque senatorii ordinis, contra famam sui, principium tanti facinoris capessivere: nam Scævino dissoluta luxu mens,



qu'un assoupissement continu. Quinctianus, décrié pour d'infâmes prostitutions et diffamé par Néron dans une satire, voulait venger cet outrage.

L. Ces conjurés ne parlant donc que des crimes du prince, de l'empire qui touchait à sa fin, et du besoin d'élire un chef qui sauvât l'État de sa ruine, tous ces discours jetés entre eux, entre leurs amis, entraînent Sénécion, Proculus, Araricus, Tugurinus, Munatius, Natalis, Festus, tous chevaliers romains. Sénécion, jadis un des principaux favoris de Néron, conservant encore alors l'apparence de la faveur, n'en était que plus assailli de terreurs et de dangers; Natalis était le confident de tous les secrets de Pison; les autres n'envisageaient dans une révolution que leurs intérêts. Outre les deux guerriers dont j'ai parlé, Subrius et Sulpicius, ils s'assurèrent encore quelques bras éprouvés, Silvanus et Statius, tribuns de cohortes prétoriennes, Scaurus et Vénéus, centurions. Mais c'était dans Fénus, préfet du prétoire, qu'ils mettaient leur principale confiance. Fénus, avec sa vertu et sa réputation, se voyait éclipsé dans l'esprit du prince par la barbarie et l'impudicité de Tigellinus, qui le harcelait d'accusations, et souvent avait pensé le perdre en le peignant comme l'amant d'Agrippine, et comme n'aspirant qu'à venger sa mort. Sitôt donc que les conjurés surent le préfet du prétoire engagé dans leur parti, et ils n'en pouvaient douter d'après les assurances multipliées qu'il en avait données lui-même, plus hardis déjà, ils parlèrent de fixer l'heure et le lieu de l'assassinat. On dit même que Subrius avait été tenté

et proinde vita somno languida; Quinctianus, mollitia corporis infamis, et a Nerone probroso carmine diffamatus, contumelias ultum ilat.

L. Ergo, dum scelera principis, et finem adesse imperii, deligendumque qui fessis rebus succurreret, inter se aut inter amicos jaciunt, aggregavere Tullium Senecionem, Cervarium Proculum, Vulcatium Araricum, Julium Tugurinum, Munatium Gratum, Antonium Natalem, Martium Festum, equites romanos; ex quibus Senecio, e præcipua familiaritate Neronis, speciem amicitia etiam tum retinens, eo pluribus periculis conflictabatur. Natalis particeps ad omne secretum Pisoni erat; ceteris spes ex novis rebus petebatur. Adscitæ sunt, super Subrium et Sulpicium, de quibus retuli, militares manus, Granius Silvanus et Statius Proximus, tribuni cohortium prætoriarum, Maximus Scaurus et Vénéus Paullus, centuriones. Sed summum robur in Fenio Rufo, præfecto, videbatur; quem, vita famæque laudatum, per sævitiam impudiciamque Tigellinus in animo principis anteibat, fatigabatque criminationibus, ac sæpe in metum adduxerat, quasi adulterum Agrippinæ et desiderio ejus ultimi intentum. Igitur, ubi conjuratis præfectum quoque prætorii in partes descendisse, crebro ipsius sermone, facta fides, promptius jam de tempore ac loco cædis agitabant. Et cepisse impetum Subrius Flavius ferebatur in scena ca-

d'attaquer Néron tandis qu'il chantait sur le théâtre, ou lorsque, pendant l'incendie du palais, il courut toute la nuit, sans gardes. Dans ce dernier cas il surprenait Néron seul, et dans l'autre la présence même de cette foule de témoins eût été un aiguillon pour cette âme héroïque; mais il fut retenu par le désir de l'impunité, obstacle ordinaire des grandes entreprises.

LI. Au milieu des ces irrésolutions, qui reculaient leurs espérances et prolongeaient leurs craintes, Épicharis, femme qui était du complot et on ne sait comment (car jusqu'alors sa conduite avait été assez méprisable), n'épargnait aux conjurés ni exhortations ni reproches; enfin, dégoûtée de leur lenteur et se trouvant en Campanie, où était la flotte de Misène, elle travailla à ébranler les principaux commandants et à les lier à la conjuration. Elle s'y prit de cette manière: il y avait sur la flotte un chiliarque nommé Volusius Proculus, l'un de ceux qui étaient entrés dans le projet de faire périr la mère de Néron, et qui, à ce qu'il croyait, n'avait point été récompensé selon l'importance du crime. Soit qu'il eût connu anciennement Épicharis ou que leur amitié fût récente, il s'ouvre à elle; et, comme il parlait des services qu'il avait rendus à Néron et de son ingratitude, qu'il s'en plaignait, et annonçait même la résolution de s'en venger si l'occasion se présentait, elle conçut l'espoir de le gagner, et, par lui, une partie des gens de la flotte; ce qui n'eût pas été d'un faible secours et eût fourni des occasions fréquentes, Néron allant souvent à Pouzzoles et à Misène se promener sur la mer. Épicharis se déclare donc; et d'abord elle retrace tous les crimes du prince; « elle montre le sénat anéanti;

nentem Neronem aggreudiendi, aut quum ardente domo per noctem huc illuc cursaret incustoditus. Hic occasio solitudinis, ibi ipsa frequentia tanti decoris testis, pulcherrimum animum extimulaverant; nisi impunitatis cupido retinisset, magnis semper conatibus adversa.

LI. Interim cunctantibus prolatantibusque spem ac metum, Epicharis quædam, incertum quonam modo sciscitata, neque illi ante ulla rerum honestarum cura fuerat, accendere et arguere conjuratos; ac postremo, lentitudinem eorum pertæsa, et in Campania agens, primores classiariorum misenensium labefacere et conscientia illigare connixa est, tali initio Erat chiliarchus in ea classe Volusius Proculus, occidentæ matris Neronis inter ministros, non ex magnitudine sceleris proventus, ut rebatur. Is mulieri olim cognitus, seu recens orta amicitia, dum merita erga Neronem sua, et quam in irritum eecidissent, aperit, adjicitque quæstus et destinationem vindictæ, si facultas oriretur, spem dedit posse impelli et plures conciliare: nec leve auxilium in classe, crebras occasiones; quia Nero multo apud Puteolos et Misenum maris usu lætabatur. Ergo Epicharis plura; et omnia scelera principis orditur:



et, assurant qu'on a pourvu aux moyens de punir le destructeur de la république, elle presse Proculus de seconder seulement l'entreprise, et d'engager dans ce parti ses plus braves soldats; elle lui promet qu'il en sera dignement récompensé. » Cependant elle tut le nom des conjurés. Aussi, quoique Proculus eût rapporté sur-le-champ à Néron ce qu'il venait d'entendre, sa déposition ne servit de rien. Épicharis, confrontée, nia tout, et confondit sans peine un dénonciateur que n'appuyait aucun témoin. Toutefois elle fut retenue en prison, Néron soupçonnant que tout n'était point faux, quoique rien ne fût prouvé.

LII. Cependant les conjurés, qu'épouvantait la crainte d'une trahison, voulaient presser le meurtrier et tuer le prince à Baïes, dans la maison de Pison: Néron, enchanté de la beauté du lieu, s'y rendait souvent; et à l'heure du bain et du repas il renvoyait toujours sa garde, attirail incommode de la grandeur. Mais Pison refusa, « trouvant odieux d'ensanglanter sa table et ses dieux hospitaliers par le meurtre d'un prince, quel qu'il fût; soutenant qu'il valait mieux l'immoler à Rome, dans cet exécrationnable palais bâti des dépouilles des citoyens; enfin exécuter publiquement ce qu'on entreprenait pour le bien public. » Voilà ce qu'il dit tout haut. Mais, dans le fond, il craignait que Lucius Silanus, ce jeune homme que sa haute naissance et les leçons de Cassius portaient naturellement à toutes les grandeurs, n'envahit l'empire, sûr d'être secondé puissamment par ceux qui n'auraient point trempé dans la conjuration, et qui n'eussent envisagé dans le meurtre de Néron que l'horreur d'un complot

« neque senatui quid manere : sed provisum quonam modo pœnas eversa reipublicæ daret; accingeretur modo navare operam et militum acerrimos ducere in partes, ac digna prælia expectaret. » Nomina tamen conjuratorum reticuit : unde Proculi indicium irritum fuit, quamvis ea quæ audierat ad Neronem detulisset. Accita quippe Epicharis, et cum indice composita, nullis testibus innixum facile confutavit. Sed ipsa in custodia retenta est, suspectante Nerone haud falsa esse, etiam quæ vera non probabantur.

LIII. Conjuratis tamen, metu proditionis permotis, placitum maturare cædem apud Baïas, in villa Pisonis; cujus amœnitate captus Cæsar crebro ventitabat, balneasque et epulas inibat, omissis excubiis et fortunæ suæ mole. Sed abiit Piso, invidiam prætendens, « si sacra mensæ diique hospitales cæde qualiscunque principis cruentarentur; melius apud Urbem, in illa invisa et spoliis civium extracta domo, vel in publico patraturos, quod pro republica susceperant. » Hæc in commune; ceterum timore occulto ne L. Silanus, eximia nobilitate disciplinaque C. Cassii, apud quem educatus erat, ad omnem claritudinem sublatus, imperium invaderet; prompte daturis operam qui a conjuratione integri essent, quique miserarentur Neronem, tanquam per scelus in-

sacrilège. Plusieurs ont cru que Pison avait redouté aussi le génie entreprenant du consul Vestinus, qui aurait pu remuer ou en faveur de la liberté, ou pour élire un prince qui lui fût redevable de l'empire. En effet, Vestinus n'entra point dans la conjuration, quoique Néron le chargeât de ce crime pour assouvir sur un innocent sa vieille inimitié.

LIII. Enfin ils fixèrent l'exécution au jour des jeux du cirque, où l'on célèbre la fête de Cérès. Néron, qui d'ailleurs sortait peu, et se tenait renfermé dans son palais ou dans ses jardins, venait fréquemment au cirque, et les plaisirs du spectacle laissaient un accès plus libre auprès de lui. On avait réglé ainsi l'ordre de l'attaque : Latéranus, sous prétexte de demander quelque secours dans sa détresse, devait, d'un air suppliant, tomber aux genoux du prince, et, de là, le renverser brusquement et le terrasser; ce qui lui était facile, à cause de son grand courage et de sa haute stature. Alors les tribuns et les centurions, avec les autres conjurés, à proportion de leur audace, devaient fondre sur lui et le massacrer. Scévinus sollicitait l'honneur du premier coup; il avait sur lui un poignard qu'il avait pris en Étrurie dans le temple de la déesse Salus, ou, selon d'autres, dans celui de la Fortune à Férènte, et il le portait toujours comme une arme consacrée aux grandes entreprises. Pendant ce temps Pison devait rester au temple de Cérès, d'où ensuite Fénius et les autres l'eussent mené au camp. Antonia, fille de l'empereur Claude, devait l'accompagner pour lui ménager la faveur du peuple, à ce que Pline rapporte. Quel qu'eût été le garant de ce fait, mon dessein n'était point de le taire, quoi-

terfectum. Plerique Vestini quoque consulis acre ingenium vitavisse Pisonem crediderunt, ne ad libertatem moveretur, vel, delecto imperatore alio, sui numeris rempublicam faceret. Etenim expers conjurationis erat, quamvis super eo crimine Nero vetus adversus insontem odium expleverit.

LIII. Tandem statuere circensium ludorum die qui Cereri celebratur exsequi destinata; quia Cæsar, rarus egressu, domoque aut hortis clausus, ad ludicra Circi ventitabat, promptioresque aditus erant lætitia spectaculi. Ordinem insidiis composuerant, ut Lateranus, quasi subsidium rei familiari oraret, deprecabundus et genibus principis accidens, prosterneret incautum premeretque, animi validus et corpore ingens. Tum jacentem et impeditum tribunum et centuriones, et ceterorum ut quisque audentiæ habuisset, accurrerent trucidarentque; primas sibi partes expostulante Scævino, qui pugionem templo Salutis in Etruria, sive, ut alii tradidere, Fortunæ Ferentano in oppido, detraxerat, gestabatque velut magno operi sacrum. Interim Piso apud ædem Cereris opperiretur, unde eum præfectus Fenius et ceteri accitum ferrent in castra, comitante Antonia, Claudii Cæsaris filia, ad eliciendum vulgi favorem: quod C. Plinius memorat. Nobis quoque modo traditum non occultare in-



qu'il paraisse peu croyable qu'Antonina, pour un intérêt frivole, eût prêté son nom et compromis ses jours, ou que Pison, connu par sa tendresse pour sa femme, eût pris des engagements pour un autre mariage : à moins que la passion de régner n'étouffe toutes les autres affections.

LIV. Ce qui étonne, c'est qu'au milieu de tant de personnes riches, pauvres, de naissance, de rang, de sexe et d'âge différents, un secret impénétrable eût voilé tous leurs projets : enfin il se trouva un traître dans la maison de Scévinus. La veille de l'exécution, ce sénateur, après un long entretien avec Natalis, rentra chez lui et fit son testament; puis, ayant tiré de sa gaine le poignard dont j'ai parlé plus haut, et voyant avec peine que le temps l'avait émoussé, il recommanda à son affranchi Milichus qu'on l'aiguïsât sur la pierre jusqu'à en faire étinceler la pointe. Ensuite il donna un repas plus somptueux qu'à l'ordinaire, la liberté aux esclaves qu'il aimait le mieux, de l'argent à d'autres : et cependant il paraissait sombre et préoccupé fortement d'une grande pensée, quoique dans son entretien, qui était sans suite, il affectât de la gaieté. Enfin il commande tout l'appareil propre pour bander des plaies, pour étancher le sang, et toujours à Milichus. Cet affranchi était-il dans le secret et l'avait-il gardé jusqu'alors; ou ses soupçons, comme plusieurs l'ont rapporté, furent-ils éveillés pour la première fois par toutes ces circonstances? on ne sait; mais cette âme servile n'eut pas sitôt supputé le prix d'une perfidie, que son devoir, que la vie de son maître, que la mémoire de la liberté qu'il avait reçue,

animo fuit; quamvis absurdum videretur, aut inanem ad spem Antoniam nomen et periculum commodavisse, aut Pisonem, notum amore uxoris, alii matrimonio se obstrinxisse; nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est.

LIV. Sed mirum quam inter diversi generis, ordinis, ætatis, sexus, dites, pauperes, taciturnitate omnia cohibita sint, donec proditio cœpit et domo Scévini: qui pridie insidiarum, multo sermone cum Antonio Natale, dein regressus domum, testamentum obsignavit, promptum vagina pugionem, de quo supra retuli, vetustate obtusum increpans, asperari saxo et in mucronem ardescere jussit; eamque curam liberto Milicho mandavit. Simul affluentis solito convivium inivit; servorum carissimi libertate, et alii pecunia, donati; atque ipse mœstus et magnæ cogitationis manifestus erat, quamvis lætitiæ vagis sermonibus simularet. Postremo vulneribus ligamenta, quibusque sistitur sanguis, parare eundem Milichum monet; sive gnarum conjurationis et illuc usque fidem, seu nescium et tunc primum arreptis suspicionibus, ut plerique tradidere de consequentibus. Nam quum secum servilis animus præmia perfidiæ reputavit, simulque immensa pecunia et potentia observantur, cessit

que tous ces motifs disparurent devant la perspective d'un argent et d'un pouvoir immenses. D'ailleurs, il avait consulté sa femme, dont les conseils se sentirent de la lâcheté de son sexe. Elle était la première à remplir sa tête de frayeurs, disant « que nombre d'esclaves et d'affranchis avaient vu les mêmes choses; le silence d'un seul ne servirait de rien, au lieu que les récompenses seraient toutes pour celui qui dénoncerait le premier. »

LV. Au point du jour Milichus va donc aux jardins de Servilius. D'abord on lui refuse l'entrée; mais, à force de répéter qu'il apporte une nouvelle aussi importante qu'épouvantable, il se fait introduire chez Épaphrodite, affranchi de Néron, qui le mène chez Néron même; et là il parle d'un péril urgent, d'une grande conspiration, de tout ce qu'il avait entendu et conjecturé. Il montre aussi l'arme préparée pour assassiner le prince, et il demande qu'on fasse venir Scévinus. Des soldats allèrent le prendre sur-le-champ. Scévinus alléguait pour sa justification que « ce poignard, qu'on lui objectait, avait de tout temps été révéré d'un culte particulier dans sa famille: il le gardait dans son appartement, d'où son perfide affranchi l'avait dérobé; plus d'une fois, et à différentes époques indistinctement, il avait fait son testament; il lui était arrivé déjà de donner de l'argent et la liberté à des esclaves, et, s'il y avait mis dans ce moment plus de libéralité, c'est que, dans l'épuisement de sa fortune et avec des créanciers qui le pressaient, il craignait pour son testament; toute sa vie il avait donné des repas splendides; ses dépenses lui avaient même attiré les reproches de juges austères; tout cet apprêt pour des blessures s'était fait

fas et salus patroni et acceptæ libertatis memoria. Etenim uxoris quoque consilium assumpserat, muliebri ac deterius: quippe ultro metum intentabat, « multosque adstitisse liberos ac servos, qui eadem viderint; nihil profuturum unius silentium; at præmia penes unum fore, qui indicio prævenisset. »

LV. Igitur, cæpta luce, Milichus in hortos Servilianos pergit, et, quum foribus arceretur, magna et atrociter afferre dictitans, deductusque ab janitoribus ad libertum Neronis Epaphroditum, mox ab eo ad Neronem, urgens periculum, graves conjurationes, et cetera quæ audierat conjectaveratque, docet. Telum quoque in necem ejus paratum ostendit, accirique reum jussit: is, raptus per milites et defensionem orsus, « ferrum, cujus argueretur, olim religione patria cultum et in cubiculo habitum, ac fraude liberti subreptum, » respondit: « tabulas testamenti sæpius a se, et incustodita dierum observatione, signatas. Pecunias et libertates servis et ante dono datas; sed ideo tunc largius, quia, tenui jam re familiari et instantibus creditoribus, testamento diffideret. Enimvero liberales semper epulas struxisse, et vitam amoenam et duris iudicibus parum probatam. Fomenta vulneribus nulla jussu suo; sed,



sans son ordre, et ce malheureux avait voulu étayer la frivolité de ses autres imputations par une calomnie dont il se faisait à la fois le dénonciateur et le témoin. » Il soutient ces discours par de la fermeté, accusant son esclave, et le traitant de scélérat exécutable avec tant d'assurance dans l'air et dans le ton, que la délation tombait, si la femme de Milichus ne l'eût averti que Natalis avait eu une conférence longue et secrète avec Scévinus, et qu'ils étaient tous deux les amis de Pison.

LVI. On fait donc venir Natalis, et on les interroge séparément sur le sujet, sur les détails de leur entretien. La diversité de leurs réponses fit naître des soupçons, et on les chargea de fers : ils ne soutinrent pas l'aspect et la menace des tortures. Natalis toutefois fut le premier qui avoua. Mieux instruit des détails de la conjuration et sachant mieux ce qu'il fallait révéler, il nomma d'abord Pison, ensuite Sénèque, soit qu'en effet il eût négocié entre Sénèque et Pison, soit qu'il voulût par là se concilier Néron, qu'il savait implacable ennemi de Sénèque, et cherchant ardemment tous les moyens de le perdre. Lorsque Scévinus eut appris l'aveu de Natalis, par une faiblesse pareille, ou dans l'idée peut-être que tout était déjà découvert et qu'il ne gagnerait rien à se taire, il déclara les autres complices. Dans ce nombre, Sénécion, Lucain, Quinctianus, nièrent longtemps. Enfin, se laissant corrompre par la promesse de l'impunité afin de se faire pardonner leur lenteur, Lucain dénonça Atilla, sa propre mère; Quinctianus et Sénécion dénoncèrent Gallus et Pollion, leurs meilleurs amis.

quia cetera palam vana objecisset, adjungere crimen, ut sese pariter indicem et testem faceret. » Adjicit dietis constantiam : incusat ultro intestabilem et consceleratum, tanta vocis ac vultus securitate ut labaret indicium, nisi Milichum uxor admonuisset Antonium Natalem multa cum Scévino ac secreto colloctum, et esse utrosque C. Pisonis intimos.

LVI. Ergo accitur Natalis : et diversi interrogantur, quisnam is sermo, qua de re fuisset; quum exorta suspicio, quia non congruentia responderant, inditaque vincla. Et tormentorum adspectum ac minas non tulere. Prior tamen Natalis, totius conjurationis magis gnarus, simul arguendi peritior, de Pisono primum fatetur; deinde adjicit Annæum Senecam, sive internuncius inter eum Pisonemque fuit, sive ut Neronis gratiam pararet, qui, infensus Senecæ, omnes ad eum opprimendum artes conquirebat. Tum, cognito Natalis indicio, Scévinus quoque, pari imbecillitate, an cuncta jam patefacta credens nec ullum silentii emolumentum, edidit ceteros; ex quibus Lucanus Quinctianusque et Senecio diu abnuere. Post, promissa impunitate corrupti, quo tarditatem excusarent, Lucanus Atillam matrem suam, Quinctianum Glitium Gallum, Senecio Annum Pollionem, amicorum præcipuos, nominavere.

LVII. Cependant Néron, se rappelant qu'on détenait Épicharis sur la déposition de Proculus, et n'imaginant pas qu'une femme pût résister à la douleur, donne ordre qu'on déchire son corps à la question. Mais ni les fouets, ni les feux, ni la rage des bourreaux, qu'irritaient les bravades d'une femme, ne purent vaincre l'opiniâtreté de ses dénégations. Ce fut ainsi qu'elle triompha de la question le premier jour. Le lendemain, comme on la ramenait aux mêmes tortures portée sur une chaise (car ses membres disloqués ne lui permettaient pas de se soutenir), elle détacha son lacet, qu'elle noua au haut de la chaise : ensuite, passant son cou dans le nœud et s'appesantissant de tout le poids de son corps, elle s'arracha les faibles restes de sa vie : exemple mémorable dans une femme, dans une affranchie, qui, au milieu des plus cruelles douleurs, sut garder à des étrangers, et presque à des inconnus, une fidélité inébranlable, tandis que des citoyens, des hommes, des chevaliers et des sénateurs, avant la moindre épreuve, trahissaient à l'envi les plus chers objets de leur attachement. Car Lucain même, et Sénécion, et Quinctianus, ne cessaient de révéler indistinctement leurs complices; et Néron s'alarmait de plus en plus, malgré la triple garde dont il s'était environné.

LVIII. Il alla jusqu'à garnir de soldats tous les murs, jusqu'à faire investir et la mer et le Tibre. Il semblait vouloir tenir Rome prisonnière. Incessamment couraient dans les places, dans les maisons, et jusque dans les champs et dans les villes voisines, fantassins et cavaliers, mêlés avec un grand nombre de Germains, qui avaient la confiance du prince comme étrangers. On voyait

LVII. Atque interim Nero, recordatus Volusii Proculi indicio Epicharin attingeri, ratusque muliebri corpus impar dolori, tormentis dilacerari jubet. At illam non verbera, non ignes, non ira eo acrius torquentium ne a femina spernerentur, pervicere quin objecta denegaret. Sic primus questionis dies contemptus. Postero, quum ad eisdem cruciatus retraheretur gestamine sella, nam dissolutis membris insistere nequibat, vinclis fasciæ, quam pectori detraxerat, in modum laquei ad arcum sellæ restricto, indidit cervicem, et, corporis pondere connisa, tenuem jam spiritum expressit : clariore exemplo libertina mulier, in tanta necessitate, alienos ac prope ignotos protegendo, quum ingenui, et viri, et equites romani senatoresque, intacti tormentis, carissima suorum quisque pignorum proderent. Non enim omittebant Lucanus quoque et Senecio et Quinctianus passim conscios edere; magis magisque pavido Nerone, quanquam multiplicatis excubiis semet sepsisset.

LVIII. Quin et urbem, per manipulos occupatis mœnibus, insesso etiam mari et anne, velut in custodiam dedit. Volitabantque per fora, per domos, rura quoque et proxima municipiorum, pedites equitesque, permixti Germanis, quibus fidebat princeps, quasi externis. Continua hinc et juncta agmina



trainer continuellement des troupes entières d'accusés, qu'on entassait aux portes des jardins; et, quand ils étaient entrés pour subir l'interrogatoire, s'ils avaient marqué de la joie à la vue de quelques conjurés, si par hasard ils s'étaient parlé, s'ils s'étaient rencontrés ensemble au spectacle ou dans un festin, on les jugeait coupables. Fénius, Fénius lui-même, se joignait aux barbares perquisitions de Tigellinus et de Néron; et, comme on ne l'avait point encore nommé, il poursuivait ses complices impitoyablement, pour paraître avoir ignoré le complot. Subrius, présent à l'interrogatoire, voulait sur l'heure même assassiner le prince, et il fit signe à ce même Fénius; mais celui-ci s'y opposa, et arrêta le mouvement du tribun, qui portait déjà la main sur la garde de son épée.

LIX. La conjuration découverte, pendant qu'on entendait Milichus, que Scévinus chancelait, quelques amis de Pison le pressèrent « de marcher au camp ou de monter aux rostrés, et de faire une tentative sur les soldats ou sur le peuple. Leurs complices, en secondant ses efforts, entraîneraient ceux mêmes qui ne l'étaient pas; c'était beaucoup qu'une première impulsion, dont le bruit seul avait, dans les nouvelles entreprises, une grande influence. Néron n'était point préparé à cet événement; si les braves même s'intimident quand ils sont surpris, pouvait-on croire que ce vil chanteur trouvât dans Tigellinus et dans les courtisanes qui l'accompagnaient le courage de résister? L'action rend faciles bien des projets qui paraissent impraticables aux lâches: en vain se flattait-il du silence et de la fidélité de tant de complices; il fallait se défier des corps et des âmes; point de secret à l'épreuve des tor-

trahi, ac foribus hortorum adjacere. Atque, ubi dicendam ad causam introissent, lætatum erga conjuratos, si fortuitus sermo et subiti occursus, si convivium, si spectaculum simul inissent, pro crimine accipi; quum, super Neronis ac Tigellini sævas percuntationes, Fenius quoque Rufus violenter urgeret, nondum ab indicibus nominatus, sed, quo fidem inscitæ pararet, atrox adversus socios. Idem Subrio Flavio assistenti, inveniuntque an inter ipsam cognitionem destringeret gladium cædemque patraret, renuit, infringitque impetum jam manum ad capulum referentis.

LIX. Fuere qui, prodita conjuratione, dum auditur Milichus, dum dubitat Scévinus, hortarentur Pisonem « pergere in castra, aut rostra escendere » studiaque militum et populi tentare: si conatibus ejus conscii aggregarentur, secuturos etiam integros, magnamque motæ rei famam, quæ plurimum in novis consiliis valeret. Nihil adversum hoc Neroni provisum, etiam fortes viros subitis terreri; nedum ille scenicus, Tigellino scilicet cum pellicibus suis comitante, arma contra cieret. Multa experiendo confieri, quæ seignibus ardua videantur. Frustra silentium et fidem in tot consciorum animis et corporibus

tures ou des récompenses, et on viendrait bientôt l'arrêter, le trainer à une mort ignominieuse: ne valait-il pas mieux périr en embrassant la cause publique, en invoquant le nom de la liberté? Si les soldats lui manquaient et si le peuple l'abandonnait, il lui resterait du moins l'honneur d'une mort digne de ses ancêtres, digne de ses descendants. » Ces motifs ne touchèrent point Pison; il se montra en public quelques instants, puis alla se renfermer chez lui pour se préparer à son dernier moment. Bientôt il vit arriver les satellites de Néron, tous choisis parmi les soldats nouvellement enrôlés, ou qui du moins n'étaient pas encore vétérans; car Néron craignait que ceux-ci n'eussent été gagnés. Pison se fit couper les veines des bras. Dans son testament il prodigua à Néron de honteuses flatteries, ce qu'il fit par amour pour sa femme. Cette femme, nommée Arria, indigne de sa race, n'était recommandable que par sa beauté. Il l'avait enlevée à Domitius Silus, son ami, dont elle était l'épouse. Le choix d'un prostitué pour son ami, et d'une impudique pour sa femme, suffit pour faire juger des mœurs de ce Pison.

LX. La mort de Latéranus, consul désigné, suivit immédiatement et avec tant de promptitude, que Néron ne lui laissa pas même le temps d'embrasser ses enfants, ni cet instant si court qu'on avait ordinairement pour disposer de sa mort. Traîné précipitamment au lieu réservé pour le supplice des esclaves, il est égorgé de la main du tribun Statius, gardant jusqu'au bout un généreux silence, et ne reprochant rien à son complice, qui était son bourreau. A cette mort succéda celle de Sénèque, que Néron désirait le

sperari: cruciati aut præmio cuncta pervia esse. Venturos qui ipsum quoque vincirent, postremo indigna nece aficerent. Quanto laudabilis periturum, dum amplectitur rempublicam, dum auxilia libertati invocat? Miles potius deesset, et plebes desereret, dum ipse majoribus, dum posteris, si vita præriperetur, mortem approbaret. » Immotus his, et paululum in publico versatus, post domi secretus, animum adversum suprema firmabat; donec manus militum adveniret, quos Nero tirones aut stipendiis recentes delegerat: nam vetus miles timebatur, tanquam favore imbutus. Obiit, abruptis brachiorum venis. Testamentum fœdis adversus Neronem adulationibus amoris uxoris dedit; quam degenerem, et sola corporis forma commendatam, amici matrimonio abstulerat. Nomen mulieris Arria Galla, priori marito Domitius Silius: hic patientia, illa impudicitia, Pisonis infamiam propagavere.

LX. Proximam necem Plautii Laterani, consulis designati, Nero adjungit, adeo propere ut non complecti liberos, non illud breve mortis arbitrium permitteret. Raptus in locum servilibus pœnis spositum, manu Statii tribuni trucidatur plenus constantis silentii, nec tribuno objiciens eamdem conscientiam. Sequitur cædes Annæi Senecæ lætissima principi, non quia conjuratio-